



Centre de plein air **ARPENTS VERTS**

SENTIERS DE SKI DE FOND, RAQUETTE ET FATBIKE

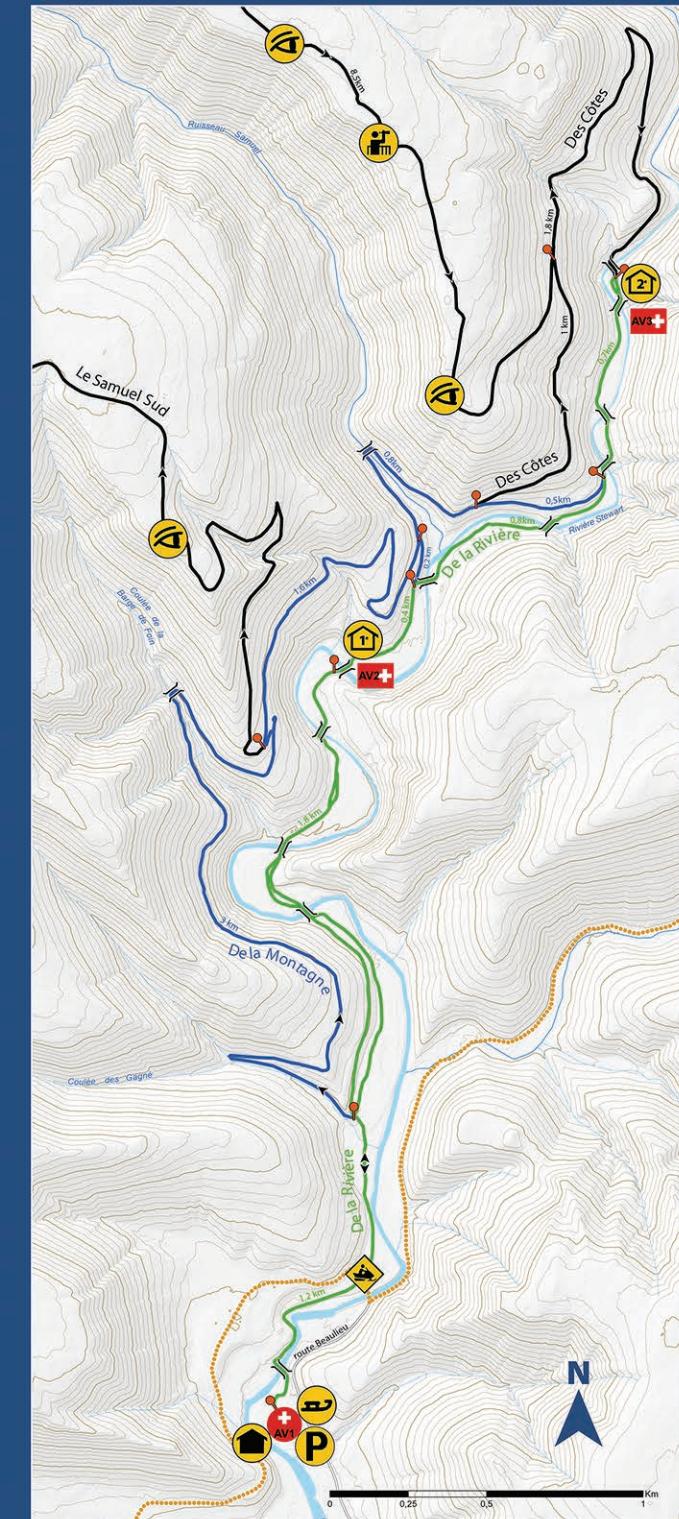
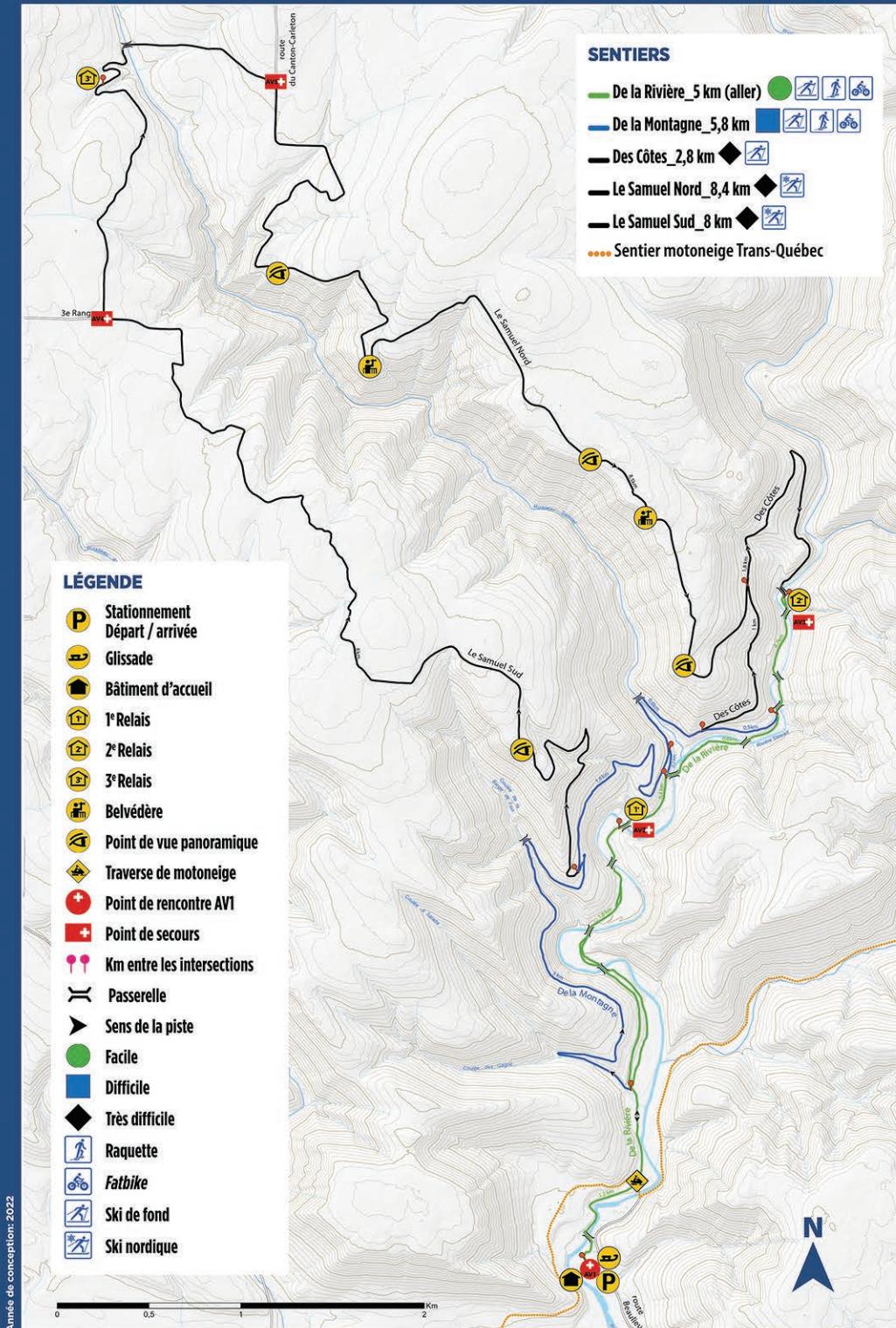
RÈGLEMENTS

-  Accès aux sentiers de 9 h à 16 h
 -  Retour de l'équipement avant 15 h 30
 -  Laissez-passer obligatoire
 -  Dépot de contribution dans la boîte noire, près de la porte, en l'absence du personnel
 -  Circulation permise dans les sentiers balisés, du côté droit et dans les sentiers ouverts
 -  Animaux domestiques interdits
 -  VTT-Quad interdit
 -  Motoneige interdite
 -  Motoneige autorisée seulement

BONNES PRATIQUES

- ✓ Respectez la propriété privée et la signalisation.
 - ✓ Gardez le relais propre.
 - ✓ Cédez ou demandez le passage.
 - ✓ Laissez le skieur qui précède se rendre au bas de la pente, avant de vous engager dans une descente.
 - ✓ En cas d'urgence, communiquez avec les secours et attendez sur place jusqu'à leur arrivée.
 - ✓ Libérez la piste rapidement lors d'un arrêt ou d'une chute.
 - ✓ Utilisez les pistes de fatbike lorsque durcies.
 - ✓ Signalez toute irrégularité aux responsables.
 - ✓ Rapportez vos déchets sans laisser de trace.

ATTENTION AUX RISQUES!

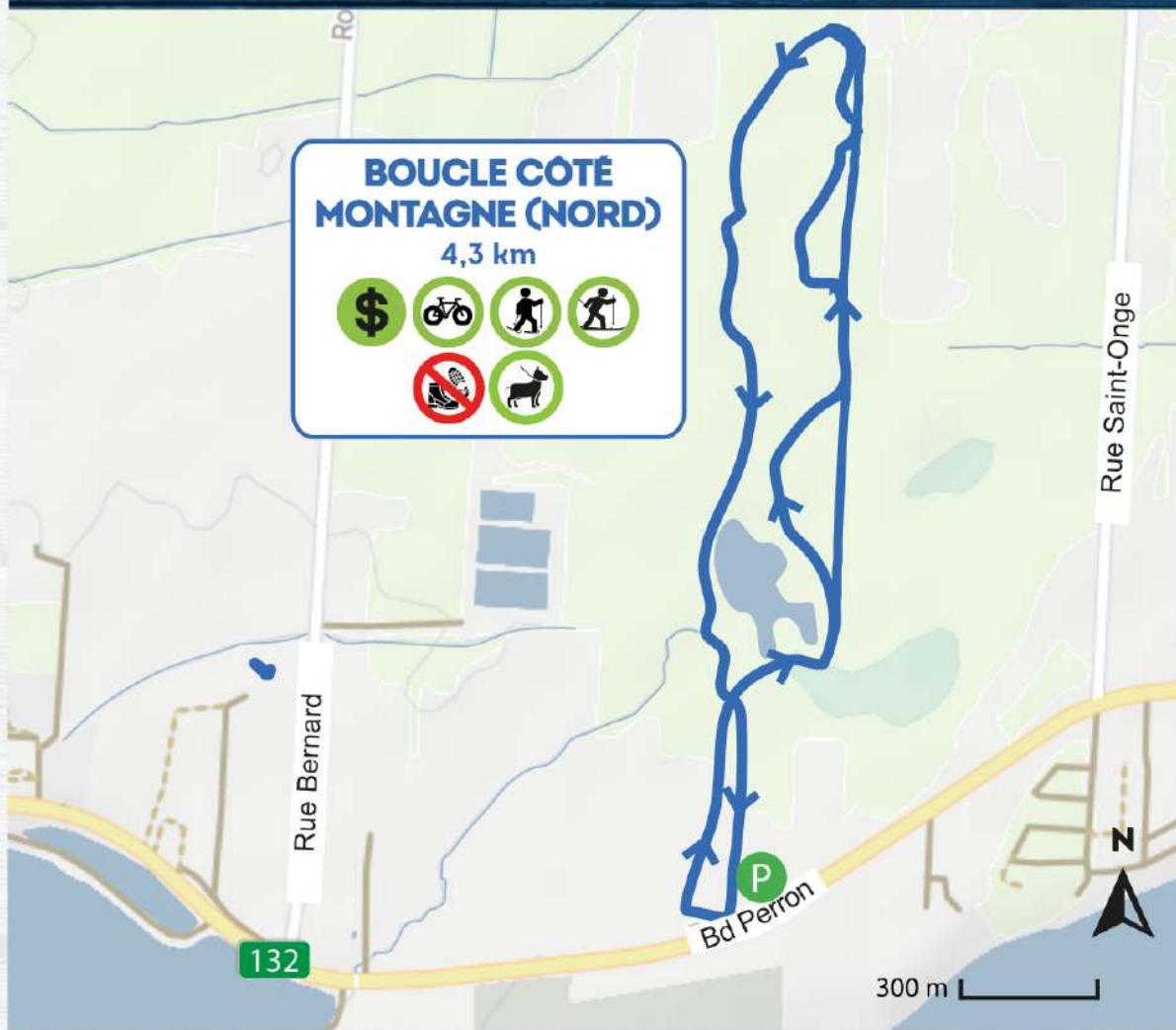




Carleton-sur-Mer

PARC RÉGIONAL DU
-MONT-
SAINT-JOSEPH

SENTIERS HIVERNAUX SECTEUR DU GOLF



Légende de la carte



**LAISSEZ-PASSER
HIVERNAL REQUIS**

Disponible sur le site internet du parc régional du Mont-Saint-Joseph, au chalet des Arpents verts et à l'hôtel de ville, le laissez-passer donne accès au réseau de sentiers des Arpents verts et du golf.



Fatbike



Raquettes



Ski de fond nordique (non tracé)



Bottes interdites



Chiens permis, mais en laisse



Stationnement

J'en profite sans laisser de trace!

Les sentiers hivernaux sont ouverts au public grâce à une collaboration entre les propriétaires de terrains privés, les bénévoles, le parc régional du Mont-Saint-Joseph et la Ville de Carleton-sur-Mer.

En tout respect

Quand la profondeur de vos traces brise le sentier, remettez cette sortie à une prochaine fois!

- Restez dans les sentiers tracés.
- Ramassez vos déchets et ceux de vos animaux.

SENTIERS HIVERNaux SECTEUR DU RUISSEAU BASTIEN



Légende de la carte

- Marche ou course nordique
- Fatbike
- Chiens en laisse permis

- Raquettes
- Ski de fond nordique (non tracé)

- Stationnement interdit
- Stationnement
- Église Saint-Joseph

J'en profite sans laisser de trace!

Les sentiers hivernaux sont ouverts au public grâce à une collaboration entre les propriétaires de terrains privés, les bénévoles, le parc régional du Mont-Saint-Joseph et la Ville de Carleton-sur-Mer.

En tout respect

Quand la profondeur de vos traces brise le sentier, remettez cette sortie à une prochaine fois!

- Restez dans les sentiers tracés.
- Ramassez vos déchets et ceux de vos animaux.

SENTIERS HIVERNAUX SECTEUR DU BARACHOIS



**Secteur non entretenu. Pratique libre, à vos risques, selon les conditions.

Légende de la carte

- | | | | | | |
|--|---------------------------|--|----------------------------------|--|--------------------------------|
| | Marche ou course nordique | | Raquettes | | Église Saint-Joseph |
| | Fatbike | | Ski de fond nordique (non tracé) | | Tour d'observation d'oiseaux |
| | Chiens en laisse permis | | Stationnement | | Phare de la pointe Tracadigash |

J'en profite sans laisser de trace!

Les sentiers hivernaux sont ouverts au public grâce à une collaboration entre les propriétaires de terrains privés, les bénévoles, le parc régional du Mont-Saint-Joseph et la Ville de Carleton-sur-Mer.

En tout respect

Quand la profondeur de vos traces brise le sentier, remettez cette sortie à une prochaine fois!

- Restez dans les sentiers tracés.
- Ramassez vos déchets et ceux de vos animaux.